

**Séance du Conseil de Ville  
du 28 mars 2011 à 19 heures  
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 3 / 2011**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 2 du 28 février 2011
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
  - Mme Ersilia COURVOISIER-Valentino
  - Mme Céline DERY
  - M. Besim DOMAQI
  - Mme Fitore ZENUNI
6. Crédit de Fr. 1'710'000.- pour l'assainissement et le réaménagement du chemin de Bellevoie
7. Crédit de Fr. 880'000.- HT des Services industriels pour des travaux liés aux projets immobiliers en cours "Jardinerie" et "Îlot Sorne"
8. Crédit-cadre de Fr. 800'000.- relatif aux investissements du Centre de renfort d'incendie et de secours de la ville de Delémont pour la période 2011-2014
9. Développement du postulat 4.01/11 - "Les eaux usées de Delémont seraient-elles sources d'énergie ?", UDC, M. Dominique Baettig
10. Développement de la motion 5.03/11 - "Niveau des salaires de certains employés communaux", PLR, M. Charles-André Schäublin
11. Réponse au postulat 4.06/10 - "Place de jeux : combler les lacunes", PS, M. Mehmet Ali Celik
12. Réponse à la motion 5.10/10 - "Engagement du Conseil communal auprès de l'autorité cantonale pour le maintien à Delémont de la formation des apprentis de la vente de détail", PLR-UDC-PS-PDC-JDC, M. Pierre Chételat
13. Réponse à la question écrite 2.15/10 - "Parc éolien de Delémont SA", CS•POP•Verts, M. Emmanuel Martinoli
14. Développement de la résolution 1.01/11 - "Arrêt immédiat de la centrale nucléaire de Fessenheim !", CS•POP•Verts, M. Jean Parrat
15. Divers

## 1. COMMUNICATIONS

**M. Paul Fasel**, président, ouvre la séance et salue les membres présents. Il informe qu'un accusé de réception sera transmis à la Municipalité de Porrentruy à la suite de sa lettre du 2 mars 2011, dans laquelle elle confirme son soutien quant au projet cantonal de redéploiement des filières de formation des niveaux secondaire II et tertiaire.

D'autre part, M. Fasel donne lecture de la résolution du groupe CS•POP•Verts intitulée "Arrêt immédiat de la centrale nucléaire de Fessenheim" et la met en circulation pour signature.

## 2. APPEL

36 membres sont présents.

M. Paul **Fasel**, président, M. Sébastien **Lapaire**, 1<sup>er</sup> vice-président, Mme Anne **Froidevaux**, 2<sup>ème</sup> vice-présidente, MM. Pierre **Chételat** et Michel **Frossard**, scrutateurs.

### **Conseil de Ville**

Mme, M., André **Ackermann**, Philippe **Ackermann**, Dominique **Baettig**, Yves **Bregnard**, Matthieu **Comte**, Jérôme **Corbat**, Julien **Crevoisier**, Luc **Dobler**, Marie-Claire **Grimm**, Besim **Hoxha**, Jean-Pierre **Kohler**,

Murielle **Macchi**, Emmanuel **Martinoli**, Sylvianne **Mertenat**, Olivier **Montavon**, Didier **Nicoulin**, Jean **Parrat**, Yvonne **Plumez**, Alphonse **Poupon**, Philippe **Rottet**, Didier **Schaller**, Charles-André **Schäublin**, Jude **Schindelholz**, Romain **Seuret**, Pierre-Alain **Voisard**, Christian **Wirz**.

Sont excusés et remplacés

M. David Asséo est remplacé par M. Cédric **Linder**  
 M. Mehmet Ali Celik est remplacé par Mme Francine **Chollet**  
 M. Jean-Yves Gentil est remplacé par M. Marc **Ribeaud**  
 M. Isa Kuci est remplacé par M. Renaud **Ludwig**  
 Mme Anne Seydoux est remplacée par M. Pierre-Alain **Fleury**

Sont excusés

MM. François Klopfenstein, Julien Lesniak, Jacques Marchand, Grégoire Monin et Julien Spinelli.

**Conseil communal**

- M. Pierre **Kohler**, Mairie et Département des finances
- M. Pierre **Bruhart**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Damien **Chappuis**, Département de la culture, des sports et de l'informatique
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- M. André **Parrat**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement

**Chancellerie communale, huissier**

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale  
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale  
 M. Gilles **Loutenbach**, huissier

**3. PROCÈS-VERBAL NO 2 DU 28 FÉVRIER 2011**

Le procès-verbal no 2 du 28 février 2011 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

**4. QUESTIONS ORALES**

**M. Marc Ribeaud**, PS, relevant que des réservations d'hôtel à Delémont peuvent désormais être effectuées en ligne, estime que la ville mérite d'être mieux connue par ce biais, même s'il s'agit d'une affaire privée. Comme la capitale soutient financièrement Jura Tourisme à hauteur de Fr. 68'000.- par année, M. Ribeaud rappelle sa suggestion de proposer aux hôteliers de la place de s'unir pour négocier les coûts de l'inscription sur internet et souhaite connaître l'intérêt qu'a suscité cette proposition.

**M. Damien Chappuis** indique que, comme demandé par la motion 5.01/10, il reprend ce sujet à l'occasion de chaque réunion du comité de Jura Tourisme, en demandant comment Delémont peut être rendue plus attractive, en particulier par l'intermédiaire des réservations d'hôtels par internet. Par ailleurs, les différents réseaux de réservation seront associés et M. Chappuis espère que les restaurateurs et hôteliers contribuent à alimenter les sites, bien que les démarches ne soient pas gratuites.

**M. Marc Ribeaud** est satisfait.

**M. Jude Schindelholz**, PS, se demande si Delémont dispose d'une procédure et de critères transparents en ce qui concerne la location de ses logements. Si tel est le cas, le niveau de revenu est-il prépondérant dans l'attribution d'un appartement ? Dans le cas contraire, il demande si cette procédure est prévue et à quelle échéance.

**M. André Parrat** indique que les appartements communaux des Fontaines, actuellement tous loués, sont adaptés aux personnes âgées et figurent dans le guide social romand, notamment. Les locations, gérées par le Service financier, sont destinées en priorité aux retraités puis aux bénéficiaires de rentes AI ou de prestations de chômage. En cas de vacance, des étudiants peuvent également être logés, ce qui se produit rarement. Pour les autres appartements communaux, aucun critère spécifique n'existe, seule une attestation de l'Office des poursuites étant requise. Un examen permet toutefois de déterminer les citoyens en difficulté, qui sont prioritaires dans l'attribution des appartements. En cas de vacance également, ils peuvent être loués à tout autre citoyen.

En outre, en ce qui concerne les coopératives, M. Parrat estime indispensable de les soutenir, relevant que d'ici 2022, l'aide fédérale au logement sera abandonnée. Actuellement, les coopératives attribuent leurs

logements d'une part selon les critères de l'aide fédérale au logement, d'autre part en priorité aux familles en difficulté. Les citoyens au bénéfice de l'aide sociale peuvent aussi louer ces logements.

**M. Jude Schindelholz** est partiellement satisfait.

**M. Dominique Baettig**, UDC, dans le cadre du projet cantonal de redéploiement des filières de formation des niveaux secondaire II et tertiaire, au sujet duquel la Municipalité de Porrentruy a confirmé son soutien à l'intention du Conseil de Ville, souhaite connaître la position de M. Pierre Kohler quant à ce courrier. A son sens, les autorités exécutives font pression et le Législatif delémontain est mis devant le fait accompli, alors que la population a le droit de faire valoir ses intérêts, même s'ils divergent des intérêts communaux. De tels procédés l'inquiètent et se produisent notamment en ce qui concerne les agglomérations.

**M. Pierre Kohler**, maire, propose de répondre à cette question dans le cadre du point 12 ci-dessous concernant la réponse à la motion 5.10/10.

**M. Dominique Baettig** n'est pas satisfait.

**Mme Marie-Claire Grimm**, CS•POP•Verts, estime que le CCRD, dans ses nouveaux locaux situés dans le bâtiment de Saint-Georges, est peu visible, raison pour laquelle elle demande si une signalisation ad hoc est prévue, éventuellement sur le mur soutenant l'esplanade. Elle souhaite également que des panneaux d'affichage soient mis à la disposition du personnel de l'association et demande dans quel délai ces aménagements seront réalisés.

**M. Damien Chappuis** indique que des réflexions sont en cours quant à la diffusion d'informations, notamment l'installation d'une signalétique, d'une colonne Morris sur l'esplanade, de panneaux devant les locaux du CCRD ou d'affiches tournantes régulées par système informatique. Ces points pourraient être décidés lors de la prochaine assemblée générale de l'association et, à ce jour, les délais de réalisation ne sont pas encore connus.

**Mme Marie-Claire Grimm** est satisfaite.

**M. Paul Fasel**, président, répondant aux interrogations du Conseil de Ville, indique que l'eau mise antérieurement à la disposition des élus a été supprimée, y compris pour les séances du Législatif.

## 5. **PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL**

**M. Pierre Kohler**, maire, invite le Conseil de Ville à accepter ces requêtes qui répondent aux critères en matière d'obtention de l'indigénat communal.

**M. Dominique Baettig**, UDC, s'interroge sur le regroupement des requêtes et estime que, pour rendre cet acte plus symbolique, les demandes devraient être présentées séparément.

**M. Pierre Kohler**, maire, rappelle que, depuis la présente législature, les requérants sont présentés au Législatif. D'autre part, sur proposition du Bureau du Conseil de Ville et par mesure d'économie, les demandes sont désormais regroupées en un seul message et M. Kohler rappelle que les membres du Conseil de Ville ont la possibilité de consulter les dossiers à la Chancellerie communale.

**DECISION** : les promesses d'admission à l'indigénat communal de

- Mme Ersilia COURVOISIER-Valentino
- Mme Céline DERY
- M. Besim DOMAQI
- Mme Fitore ZENUNI

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

## 6. **CRÉDIT DE FR. 1'710'000.- POUR L'ASSAINISSEMENT ET LE RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE BELLEVOIE**

**Mme Françoise Collarin** présente le crédit qui permettra de réaliser les équipements et l'aménagement de la rue. Ce crédit se base sur le plan spécial "Jardinerie", accepté en 1991 déjà, et le plan directeur des circulations du centre ville, approuvé par le Canton en 1998, qui prévoit le chemin de Bellevoie en tant que route à double sens, avec deux trottoirs. Ce maillon essentiel de la boucle de circulation comprise dans le

plan directeur prévoit de lier une offre de stationnement à chaque pénétrante afin de délester les axes vers la gare et de valoriser et sécuriser les liaisons piétonnes par la création de zones à vitesse réduite. Cette boucle de circulation urbaine, entre autres, a permis de répondre aux critères prioritaires que la Confédération a retenus dans la mise en œuvre du projet d'agglomération de Delémont. Pour le secteur de la gare, une subvention fédérale de 40 % est attendue pour la première étape planifiée en 2013.

Mme Collarin précise les buts et contenus du projet d'assainissement, à savoir la réalisation de nouveaux équipements (eau, gaz, électricité, eaux usées) nécessaires à la viabilisation des terrains contenus dans les projets de la Jardinerie et de l'Ecluse. Les futurs bâtiments, en raison de leur grandeur, engendrent de nouveaux gabarits de la rue, afin d'assurer les accès aux immeubles et aux parkings et faciliter l'aménagement de trottoirs. Le profil de cette rue consistera en une voie de circulation de 6 m de large, avec deux trottoirs. Même si les infrastructures seront réalisées jusqu'à la rue de l'Avenir, l'aménagement de Bellevoie s'effectuera en deux étapes, la première en 2011 jusqu'à la rue Pré-Guillaume, comme le prévoit le plan spécial. La seconde étape, de la rue Pré-Guillaume jusqu'à la rue de l'Avenir, fera l'objet d'un crédit ultérieur pour une réalisation en 2012-2013. Du reste, ce secteur doit aussi être coordonné avec le projet *Delémont marée basse*.

En conclusion, Mme Collarin répète que la liaison Bellevoie répond aux exigences du plan directeur des circulations et du plan spécial "Jardinerie" qui, en 1991 déjà, prévoyait l'emplacement des gabarits. Les travaux prévus doivent être réalisés conjointement aux projets de construction et les accès pour les futurs locataires doivent être assurés.

**M. Jude Schindelholz**, PS, craint que le montant de ce crédit ait été limité afin d'éviter une votation populaire. D'autre part, le projet ne concerne pas la portion du chemin de Bellevoie située entre la rue Pré-Guillaume et la rue de l'Avenir et ne précise pas comment une chaussée double voie sera créée sur ce tronçon, dont l'étroitesse pourrait engendrer des coûts conséquents. Il estime de plus que le Conseil communal a préféré séparer le projet en plusieurs phases, ce que certaines formations politiques ont déjà critiqué. En effet, la version soumise à la Commission des finances prévoyait Fr. 160'000.- pour les acquisitions foncières, somme qui a été retirée. Sur le fond, le groupe socialiste s'interroge sur la pertinence de prévoir à cet endroit une voie à double sens, du fait qu'elle accroîtra le trafic ainsi que la pollution de l'air et sonore. De plus, M. Schindelholz est d'avis que, contrairement aux explications de Mme Collarin, l'aménagement de Bellevoie en route à double sens n'est pas un préalable indispensable à la réalisation du projet d'agglomération. Toutefois, ne souhaitant pas causer de préjudice aux travaux de ce secteur, coordonnés avec les futurs chantiers, il propose de réduire le crédit à Fr. 1'200'000.- et de réaliser uniquement l'assainissement des infrastructures et un aménagement de surface provisoire. L'aménagement définitif pourra être inclus dans le crédit d'aménagement du reste du chemin de Bellevoie, en coordination avec le projet *Delémont marée basse*.

**M. Olivier Montavon**, PDC-JDC, informe que son groupe soutiendra ce crédit. Il regrette cependant que son aménagement ne favorise pas la mobilité douce, en particulier la circulation à vélo, le chemin de Bellevoie étant emprunté par de nombreux étudiants et pendulaires. Selon ses renseignements, la création d'un trottoir élargi est impossible vu que le réseau communal Vélo futé prévoit l'accès à la gare par son avenue ou la rue du Haut-Fourneau, qui, selon M. Montavon, ne répondent actuellement pas aux attentes des cyclistes. En outre, il demande que son postulat 4.04/10 soit réalisé au plus vite et que des aménagements sur les axes retenus par l'association précitée soient mis en place dans les meilleurs délais.

**M. Philippe Rottet**, UDC, craint que le chemin de Bellevoie, une fois les travaux achevés, soit confronté aux mêmes difficultés de circulation que la rue de la Jeunesse, où le croisement avec des camionnettes s'avère problématique, selon lui. D'autre part, il s'interroge lui aussi sur les raisons pour lesquelles l'aménagement n'ira pas au-delà de la rue Pré-Guillaume, ce qui aurait nécessité la consultation du peuple. En dernier lieu, il se demande si le Conseil communal envisage de transformer l'avenue de la Gare en zone piétonne, auquel cas l'avis des commerçants devrait être requis, craignant d'autre part que le quartier de la gare perde de sa dynamique, comme la Vieille Ville depuis sa transformation en zone rencontre.

**M. Didier Nicoulin**, CS•POP•Verts, acceptera ce projet avec certaines réserves, étant par ailleurs favorable à la proposition du groupe socialiste. Il estime que le crédit aurait pu concerner l'aménagement de l'ensemble de la boucle de circulation, y compris l'avenue de la Gare, tout en étant conscient que cela aurait pu retarder les travaux liés au chemin de Bellevoie. La présentation d'un projet en plusieurs crédits lui semble donc parfois compréhensible. S'agissant de l'avenue de la Gare en particulier, M. Nicoulin rappelle que sa transformation en zone piétonne est envisagée depuis 1993 et il demande au Conseil communal s'il s'engage à réserver cette zone aux cyclistes et piétons. En ce qui concerne *Delémont marée basse*, il demande si les travaux prévus dans le secteur de Bellevoie peuvent être activés afin que l'entier du chemin soit aménagé. En dernier lieu, il considère l'aménagement de la rue de la Jeunesse comme étant un bon exemple vu qu'il modère la circulation, en raison des nombreux usagers qui la fréquentent à pied ou à vélo.

**Mme Françoise Collarin** rappelle que le plan spécial no 43 "Jardinerie" existe depuis 20 ans et qu'il ne légalise que le tronçon allant de la route de Moutier à la rue Pré-Guillaume, raison pour laquelle la partie nord du chemin ne peut pas être englobée dans ce crédit. D'autre part, les travaux prévus doivent être réalisés dans les meilleurs délais en raison des chantiers de la Jardinerie et de l'Ecluse, qui débiteront tantôt. La seconde étape sera complexe vu la reprise du pont de la rue de l'Avenir et la création d'un éventuel giratoire. Formellement, un plan spécial devra être établi et les aménagements ne pourront être concrétisés avant plusieurs années. Cette réalisation en deux étapes pourra être avantageuse au plan financier car la Confédération pourrait subventionner les travaux dans le cadre du projet d'agglomération de 2<sup>ème</sup> génération, qui sera déposé en 2012. Dans le projet d'agglomération de 1<sup>ère</sup> génération, les subventions obtenues résultent du délestage des circulations dans le quartier du centre gare, qui sera transformé en zone rencontre et non en zone piétonne.

Mme Collarin précise que le gabarit de la route sera de 6 m, avec deux trottoirs, sur l'entier du chemin de Bellevoie et sera plus large que la rue de la Jeunesse. Pour cette première étape, le double sens sera instauré uniquement jusqu'à l'entrée du parking du dernier immeuble et sera prolongé, lors de la seconde phase, jusqu'à la rue Pré-Guillaume. Vu l'étroitesse de la rue, un tracé réservé aux cyclistes ne peut pas être prévu, la circulation de ces usagers étant prévue par l'avenue de la Gare, à terme. Par ailleurs, elle informe que les résultats du postulat 4.04/10 seront communiqués sous peu.

En ce qui concerne le projet *Delémont marée basse*, Mme Collarin rappelle qu'il est partagé en cinq secteurs et qu'il sera réalisé sur 15 ans. Des travaux ne peuvent pas être entrepris en dehors d'une réflexion globale pour un secteur concerné. Quant à la proposition du groupe socialiste, Mme Collarin la refuse, étant donné que l'accès à tous les bâtiments doit être assuré par une route avec un revêtement définitif, comme le pratique la Ville dans tous les quartiers.

**M. André Ackermann**, PDC-JDC, souhaite qu'aucun obstacle ne gêne le passage des bus, ce chemin étant d'ailleurs déjà emprunté lors de fermeture de l'avenue de la Gare. Du reste, le croisement de bus devrait également être possible.

**M. Pierre Chételat**, PLR, souhaite connaître la surface que la Municipalité acquerra pour l'installation de station transformatrice et son prix. De même, il s'interroge sur l'absence de cette acquisition dans le présent crédit.

**M. Jude Schindelholz**, PS, estime que la pertinence du double sens sur l'ensemble du chemin de Bellevoie n'est pas assurée. Par ailleurs, il souligne le refus de la Confédération de subventionner ces travaux dans le cadre du projet d'agglomération, ayant considéré cette mesure comme non nécessaire pour atteindre les buts du schéma des circulations dans le secteur centre gare. Les rues de ce secteur resteront accessibles et il ne sera pas forcément nécessaire de diriger le trafic sur le chemin de Bellevoie. Comme la circulation des cycles restera problématique, M. Schindelholz maintient sa proposition de réduire le montant du crédit à Fr. 1'200'000.- pour l'assainissement des infrastructures (eau, gaz, électricité), de retirer l'aménagement de la chaussée, des trottoirs et les plantations et de prévoir un revêtement de surface provisoire estimé à Fr. 110'000.-. Ainsi, les futurs bâtiments pourraient être raccordés sans retard.

**Mme Françoise Collarin** indique que le promoteur de projet de l'Ecluse est en tractation avec la Paroisse de Montsevelier pour acquérir les terrains situés au nord de ses futurs bâtiments, jusqu'à la rue Pré-Guillaume. L'achat de la surface nécessaire à l'implantation de la station transformatrice reviendra aux Services industriels. Quant au projet d'agglomération, Mme Collarin insiste sur le fait que la Confédération n'a jamais statué sur le schéma des circulations actuel. Elle a toutefois invité l'Exécutif à prendre les mesures nécessaires dans le cadre du réaménagement de l'avenue de la Gare, dans le but de réduire la perméabilité des rues situées à l'intérieur de la boucle de circulation urbaine et de mettre en place une zone de trafic réduit et à vitesse lente. Peu de rues peuvent donc accueillir ce délestage. D'autre part, à chaque angle de la boucle seront aménagés des places de stationnement. Le double sens sur l'entier du chemin de Bellevoie a déjà été débattu par le Canton et la Commune auprès de la Confédération et sera repris dans le projet d'agglomération de 2<sup>ème</sup> génération. Du reste, elle refuse la proposition de M. Schindelholz qui donnerait une image peu valorisante de Delémont.

**M. Didier Nicoulin**, CS•POP•Verts, demande une suspension de séance.

**DECISION** : la suspension de séance est acceptée.

**M. Jude Schindelholz**, PS, maintient sa proposition.

**DECISION** : la proposition de M. Jude Schindelholz de réduire le montant du crédit à Fr. 1'200'000.- est refusée par 22 voix contre 10.

**DECISION** : le crédit de Fr. 1'710'000.- pour l'assainissement et le réaménagement du chemin de Bellevoie est accepté par 25 voix contre 1.

**7. CRÉDIT DE FR. 880'000.- HT DES SERVICES INDUSTRIELS POUR DES TRAVAUX LIÉS AUX PROJETS IMMOBILIERS EN COURS "JARDINERIE" ET "ÎLOT SORNE"**

**M. Pierre Brulhart** indique que le Conseil communal entend profiter des travaux de Bellevoie pour réaliser des aménagements du réseau électrique, qui devraient de toute manière intervenir dans quelques années. S'agissant du projet "Jardinerie", il indique qu'une nouvelle station sera requise et qu'elle remplacera les deux installations situées dans le magasin et le parking Manor, difficiles d'accès et vieillissantes. La gestion sera facilitée par cette unique station qui sera installée en surface et mieux protégée contre les crues. Elle pourra aussi alimenter des complexes futurs. Quant au projet "Îlot Sorne", les travaux seront moins prioritaires, même si toutes les autorisations ont été obtenues depuis longtemps. En dernier lieu, M. Brulhart insiste sur les coûts basés sur le prix du cuivre à fin janvier 2011, qui seront adaptés au cours du métal valable lors de l'achat. Le crédit sera financé par le fonds de rénovation et d'entretien du réseau électrique, doté de Fr. 979'000.- à fin 2009, et qui sera réalimenté dans le cadre du bouclage 2010.

**DECISION** : le crédit de Fr. 880'000.- HT des Services industriels pour des travaux liés aux projets immobiliers en cours "Jardinerie" et "Îlot Sorne" est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

**8. CRÉDIT-CADRE DE FR. 800'000.- RELATIF AUX INVESTISSEMENTS DU CENTRE DE RENFORT D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA VILLE DE DELÉMONT POUR LA PÉRIODE 2011-2014**

**M. Pierre Kohler**, maire, présente le crédit établi à la suite d'une seconde étude du plan d'alarme et dans lequel seuls Fr. 150'000.- sont prévus pour l'acquisition de boudins, contre Fr. 450'000.- environ initialement envisagés. Saluant l'engagement des pompiers, il indique que ces investissements sont indispensables à leurs actions ponctuelles et à leur travail quotidien. D'autres aménagements s'imposent, comme la création d'un vestiaire pour les dames, ces dernières étant toujours plus nombreuses dans le corps des sapeurs-pompiers. Seuls Fr. 550'000.- sont à charge de la Ville sur le total de Fr. 800'000.- qui feront partie du budget de fonctionnement du Centre de renfort, ce dernier devant s'autofinancer. A ce sujet, M. Kohler rappelle la hausse de la taxe d'exonération des pompes qui contribuera aussi à l'équilibre des comptes.

**M. Jean Parrat**, CS•POP•Verts, demande confirmation que la création d'un vestiaire pour les dames avait déjà été voté dans le crédit-cadre précédent. Le cas échéant, il souhaite savoir à quel but cette somme a été affectée. Par ailleurs, pour ces acquisitions dont le coût est inférieur à la limite des appels d'offre publics, il souhaite savoir sur quelle base les choix sont faits. Le Conseil communal peut-il garantir que pour des offres identiques, les moins onéreuses sont retenues ? En dernier lieu, il demande si la construction du hangar devisé à Fr. 390'000.- pourrait être évitée par l'entreposage de matériel à l'arsenal de la rue de la Jeunesse, dont les surfaces ne seront pas totalement utilisées par les Services industriels, ou dans l'ancien hangar des pompes à la place de l'Etang.

**M. Philippe Rottet**, UDC, souhaite savoir qui veillera à l'évaluation du stockage du matériel à l'arsenal, comme le demande la Commission des finances. D'autre part, il demande si les montants des crédits-cadres précédents étaient similaires à celui-ci, relevant que la taxe d'exonération des pompes a été augmentée de Fr. 200.- et que les citoyens la paieront jusqu'à l'âge de 50 ans au lieu de 45 ans jusqu'alors. Ces nouvelles dispositions procureront des recettes supplémentaires pour le CRISD.

**M. Pierre Kohler**, maire, indique que les vestiaires pour dames étaient effectivement prévus dans le crédit précédent mais que cette dépense avait été retirée, les autres crédits-cadres dépassant par ailleurs le million de francs. Le présent crédit a fait l'objet de discussions durant une année, afin d'utiliser toutes les synergies possibles, notamment avec l'arsenal de la rue de la Jeunesse. Ainsi, la disponibilité de surfaces en suffisance évitera la construction du hangar. En outre, M. Kohler précise que ce crédit-cadre offre une certaine souplesse, étant donné qu'il pourra servir à financer des événements particuliers ou l'achat d'outils nécessaires. Les acquisitions s'opèrent par appel d'offres, le choix définitif se portant sur le matériel le plus efficace, en collaboration avec l'ECA qui subventionne de nombreux achats. En dernier lieu, M. Kohler précise que le CRISD utilisera ce crédit de manière efficiente, sans nuire à la sécurité.

**M. Alphonse Poupon**, PS, estime que le premier paragraphe du message sous-entend que l'équilibre financier du CRISD n'était pas respecté lors des législatures précédentes, ce que n'est pas le cas. De même, le groupe socialiste veillera à l'entreposage de matériel à l'arsenal de la rue de la Jeunesse.

**DECISION :** le crédit-cadre de Fr. 800'000.- relatif aux investissements du Centre de renfort d'incendie et de secours de la Ville de Delémont pour la période 2011-2014 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

9. **DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.01/11 - "LES EAUX USÉES DE DELÉMONT SERAIENT-ELLES SOURCES D'ÉNERGIE ?", UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG**

**M. Dominique Baettig**, UDC, estime que parallèlement à la consommation d'énergie toujours croissante, aucune véritable alternative au nucléaire n'existe actuellement et qu'une solution devra être trouvée à l'avenir. L'intérêt doit être accordé à des sources alternatives, comme les énergies renouvelables, même si elles ne couvriront jamais la totalité des besoins. Selon ses renseignements, un procédé élaboré en Suisse permet de récupérer de l'énergie dans les eaux usées, à l'aide d'une pompe à chaleur installée dans les canalisations. Les conditions minimales requises sont liées au diamètre des canalisations (80 cm au moins), au débit d'eau (15 litres/seconde) et à la température (entre 10 et 20 degrés). Des cellules de récupération peuvent être installées dans les maisons individuelles ou dans les canalisations communales, dans les quartiers d'une certaine densité. Des pompes à chaleur peuvent également être installées dans les stations d'épuration. Même s'il s'agirait-là d'une petite contribution, M. Baettig souhaite que le potentiel énergétique, pour Delémont, soit déterminé et que la rentabilité et l'économicité soient étudiées. En cas de faisabilité, des mesures techniques et incitatives pour promouvoir ce projet novateur devront être proposées. En dernier lieu, il relève que les ménages suisses consomment en moyenne 160 litres l'eau par jour, ce qui représente plus d'un milliard de litres d'eau tiède dans les canalisations.

**M. Pierre Brulhart** pense que des alternatives au nucléaire existent mais que la volonté politique en faveur des énergies renouvelables fait défaut. S'agissant du postulat, il rappelle que cette source d'énergie était incluse dans le crédit d'étude de 2010 relatif à l'évaluation globale du potentiel des nouvelles énergies renouvelables. En effet, une étude menée en 2009 a démontré que les débits dans le collecteur au sud de la Sorne sont suffisants pour une récupération de la chaleur. Toutefois, les conditions proposées par le SEDE permettent de prélever une quantité de chaleur trop faible pendant la période de chauffage, les températures mesurées se situant en-dessous de 10 degrés en hiver, en raison d'eaux claires parasites entrant dans les canalisations du SEDE. Aussi, M. Brulhart propose d'accepter ce postulat dans l'attente des résultats de l'analyse menée actuellement par le syndicat dans le but de réduire ces eaux claires parasites, en précisant encore qu'une réponse au postulat ne pourra probablement pas être donnée dans les six mois.

**DECISION :** le postulat 4.01/11 - "Les eaux usées de Delémont seraient-elles sources d'énergie ?", UDC, M. Dominique Baettig est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

10. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.03/11 - "NIVEAU DES SALAIRES DE CERTAINS EMPLOYÉS COMMUNAUX", PLR, M. CHARLES-ANDRÉ SCHÄUBLIN**

**M. Charles-André Schäublin**, PLR, estime extrêmement généreuse l'échelle de traitements de la ville de Delémont, fait dont il a pris conscience à la suite du communiqué de presse du SSP de janvier 2011, qui compare la jungle de France Telecom à Delémont. Selon ses renseignements, des différences importantes existent avec les salaires pratiqués par les cantons du Jura, Neuchâtel et du Valais, ainsi qu'avec le secteur privé et les chiffres articulés par l'Union syndicale suisse. Aussi, M. Schäublin suggère d'instaurer un moratoire sur les traitements surévalués et d'appliquer des niveaux de salaires raisonnables pour les nouveaux collaborateurs. Il propose également d'appliquer le principe d'une classe d'attente pour tout nouveau fonctionnaire durant le temps d'essai, à l'instar de la pratique cantonale.

**M. Pierre Kohler**, maire, rappelle que, dans un objectif d'équilibre financier, les recettes ont pu être augmentées grâce à l'adaptation du tarif des émoluments et la diminution des dépenses de fonctionnement, en particulier des salaires, ces derniers ayant été réduits de 1.8 % dès 2010 dans le cadre d'un accord avec la Commission du personnel et les fonctionnaires. L'objectif de diminution des charges du personnel étant atteint, M. Kohler invite le Législatif à rejeter cette motion, respectant ainsi l'accord précité.

**M. Didier Nicoulin**, CS•POP•Verts, s'étonne de cette proposition qui s'attaque aux salaires les plus bas de l'Administration communale. A son avis, la rémunération des jardiniers communaux n'est pas trop élevée, compte tenu des conditions de travail souvent pénibles et du fait qu'elle permet à peine de faire vivre une famille. Dans le privé, le salaire de cette profession est souvent trop bas, en raison de la concurrence dans ce domaine. Quant aux postes de concierges, les titulaires sont chargés de l'entretien de grands bâtiments communaux et sont responsables d'une équipe de concierges auxiliaires. Par ailleurs, M. Nicoulin relève que la motion n'aborde pas la rémunération des cadres ou des techniciens communaux, ce qui semble signifier qu'elle est équitable. En dernier lieu, il souligne que l'échelle des traitements fait l'objet de négociations et qu'elle répond à une logique, des salaires similaires étant attribués à des

fonctions similaires. Ainsi, revoir l'une ou l'autre des fonctions nécessiterait la révision de l'ensemble de l'échelle, qui serait dévalorisée. Considérant de plus l'engagement de l'Exécutif de renoncer à toute mesure contre le personnel, M. Nicoulin invite le Conseil de Ville à refuser cette motion.

**M. Luc Dobler**, PCSI, estime cette motion comme étant inappropriée, le salaire de la fonction communale ayant été réduit en 2010, de même que ses prestations sociales, d'autant qu'une baisse de salaire réduira son pouvoir d'achat. Pour sa part, M. Dobler voit la ville de Delémont comme étant un employeur compétitif, ce qui lui permet d'attirer des personnes compétentes et motivées qui, une fois engagées, renonceront à quitter leur emploi. D'autre part, l'absence de comparaison des salaires de chefs de service avec le secteur privé signifie, selon lui, que l'écart est peu important. Il est également d'avis que le secteur privé n'est pas toujours la meilleure base de comparaison. M. Dobler estime donc que le moratoire est clairement une baisse de prestations à l'encontre des employés communaux et il refusera la motion.

**M. Sébastien Lapaire**, PS, s'étonne que certains fonctionnaires puissent bénéficier de salaires qui ne leur permettent pas de vivre décemment, un couple avec deux enfants nécessitant un revenu de Fr. 4'800.-, pour ne pas se situer en-dessous du seuil de pauvreté. De plus, il qualifie les rémunérations, dans le secteur privé, des hauts managers comme étant scandaleuses, étant en moyenne 58 fois supérieures à celles des bas revenus. Au sujet des salaires, M. Lapaire indique que plusieurs initiatives sont en cours, notamment pour des salaires minimaux et pour la fixation d'une rémunération maximale en fonction du plus bas salaire. Par ailleurs, il rappelle que le Jura se classe à l'avant-dernière place au niveau du classement des salaires. Il s'étonne donc de cette motion, alors que les prix pratiqués dans les magasins sont les mêmes dans toute la Suisse. A son sens, le Conseil de Ville ne doit pas intervenir dans le dialogue entre les partenaires sociaux mais il doit assurer le respect des règles et procédures.

**M. Philippe Rottet**, UDC, confirme les différences salariales entre fonctions équivalentes aux niveaux communal et cantonal, ce qui résulte probablement, selon lui, des revendications que les syndicats ont pu justifier à l'époque. Quant à la motion, M. Rottet relève qu'elle risque d'être refusée en l'état, raison pour laquelle il suggère à M. Schäublin de ne maintenir, parmi les trois demandes, que la classe d'attente. Revenant sur le débat houleux du début d'année relatif à la rémunération des collaborateurs communaux, M. Rottet informe qu'une initiative pourrait être lancée par l'UDC.

**M. Charles-André Schäublin**, PLR, refuse de modifier sa motion.

**DECISION** : la motion 5.03/11 - "Niveau des salaires de certains employés communaux", PLR, M. Charles-André Schäublin, est refusée par 27 voix contre 5.

**11. RÉPONSE AU POSTULAT 4.06/10 - "PLACE DE JEUX : COMBLER LES LACUNES", PS, M. MEHMET ALI CELIK**

**Mme Françoise Collarin** indique que le développement de la ville impliquera la planification de nouvelles infrastructures, qui doivent répondre à des critères de sécurité toujours plus exigeants. Les moyens financiers à disposition - Fr. 10'000.- par année - ne permettent que l'entretien minimal des places existantes et devront être adaptés, notamment par le biais d'un crédit-cadre et se basant sur un plan d'actions. Aussi, le Conseil communal suggère l'établissement d'un plan directeur des places de jeux, l'inventaire et la mise à jour annuelle de leur état, dont la valeur à neuf se monte à Fr. 450'000.-, ainsi que l'évaluation des installations futures, compte tenu du développement de la ville. L'analyse des utilisateurs potentiels par tranche d'âge est également prévue ainsi que leur localisation selon le genre de quartier. Quant au Palastre, Mme Collarin précise qu'aucune place de jeu n'est envisagée pour l'instant, en raison des trois immeubles qui y seront prochainement construits et dont l'aménagement extérieur n'est pas encore connu. L'Exécutif envisage donc de créer un groupe de travail, d'établir un plan directeur des places de jeux et de soumettre un crédit-cadre lors de la prochaine législature.

**M. Jude Schindelholz**, PS, estime judicieux d'investir en ces lieux, qui peuvent être utilisés gratuitement par l'ensemble de la population, ce qui contribue à l'attractivité de Delémont. Il se déclare satisfait du plan directeur envisagé par l'Exécutif, tout en précisant que les démarches doivent effectivement être réalisées, par l'intermédiaire du crédit-cadre. Du reste, il est d'avis que la Ville devrait inciter les promoteurs privés, lors de constructions d'immeubles, à prévoir des aménagements extérieurs adéquats.

**12. RÉPONSE À LA MOTION 5.10/10 - "ENGAGEMENT DU CONSEIL COMMUNAL AUPRÈS DE L'AUTORITÉ CANTONALE POUR LE MAINTIEN À DELÉMONT DE LA FORMATION DES APPRENTIS DE LA VENTE DE DÉTAIL", PLR-UDC-PS-PDC-JDC, M. PIERRE CHÉTELAT**

**M. Pierre Kohler**, maire, informe que le Conseil communal, bien qu'opposé à cette motion, a pris contact avec Porrentruy pour transmettre la position de la majorité du Conseil de Ville dans ce dossier, dont la



déclaration d'intention a été signée en juillet 2010, après plus d'une année de négociations en parfaite collaboration. Après discussion, les Autorités exécutives des deux villes estiment que la solution proposée reste la meilleure, le Parlement jurassien devant d'ailleurs se prononcer sur les crédits d'études pour des infrastructures à la rue de l'Avenir et à la gare aux marchandises. M. Kohler relève que certains citoyens ajoulots remettent en cause ces crédits, 45 millions de francs d'investissements étant prévus à Delémont contre 3 millions à Porrentruy. Pour sa part, il refuse d'assumer la responsabilité qui pourrait résulter de la remise en cause de ce projet, qui a été accepté à l'unanimité par les Exécutifs du Canton, de Porrentruy et de Delémont.

**M. Marc Ribeaud**, PS, est d'avis que le maintien de la filière de la vente à Delémont reste la meilleure solution. De plus, ni Porrentruy ni Delémont ne décideront de l'implantation de la HEP-Bejune. Il regrette également qu'aucune clause de retrait ou de limitation de durée ne soit précisée dans l'accord. Sur la base des chiffres pour 2010, sur 1'920 élèves à plein temps, 1'050 sont à Porrentruy et 870 à Delémont et le transfert prévu à Porrentruy n'accroîtra son effectif que de 3 %, ce qui est dérisoire, alors que l'attractivité de Delémont y perdra. M. Ribeaud rappelle que des déplacements de formation ont déjà eu lieu par le passé, en faveur de Porrentruy notamment. Il ne souhaite pas la fermeture de l'école, ni même qu'elle se produise avec le consentement du Conseil communal. Il se déclare en faveur du statu quo, étant persuadé que l'appauvrissement de l'offre de formation à Delémont rendra plus difficile l'accès pour certains jeunes à une formation. Ce transfert découragera les formateurs qui en subiront les conséquences. M. Ribeaud invite à prendre exemple sur La Chaux-de-Fonds, dont les deux lycées dispensent un enseignement bilingue français-anglais, ce qui pourrait être instauré à Delémont, idéalement située entre Bâle, Bienne ou La Chaux-de-Fonds. Cette variante contribuerait au rapprochement avec Bâle, notamment en matière d'accueil de familles dont le/les parent-s exercent une activité professionnelle dans la cité rhénane.

**M. Pierre Chételat**, PLR, s'attendait à cette position du Conseil communal, estimant scandaleux que le Conseil communal ait outragé le Conseil de Ville. Selon lui, M. Kohler a usé de son influence pour aller à l'encontre de la volonté du Législatif. A son avis, le Conseil communal n'aurait pas dû signer la déclaration d'intention, dont il doute de la valeur juridique, sachant qu'une motion était en attente d'être développée par le Conseil de Ville. Il rappelle également que la position du Conseil communal, en 2008, consistait à défendre le maintien de la division commerciale à Delémont. M. Chételat qualifie le procédé d'intolérable et n'accueille pas d'un bon œil le courrier de Porrentruy adressé en mars 2011 à l'ensemble du Conseil de Ville. Ne contestant nullement le statut de ville de formation acquis par Porrentruy, il relève que Delémont n'est pas responsable de sa situation géographique, plus favorable à l'implantation de la HEP-Bejune, si cette dernière a une chance de demeurer dans le Jura. Rappelant que des transferts de formation à Porrentruy ont eu lieu sans réaction de Delémont, M. Chételat estime que les regroupements prévus n'apportent aucune efficience ni accroissement de la qualité d'enseignement mais qu'ils constituent une première mesure pour le démantèlement de la formation commerciale à Delémont. Il espère que Porrentruy ne s'opposera pas à l'implantation de la HEP-Bejune en cas de statu quo au niveau de la formation des vendeurs.

**M. Pierre Kohler**, maire, informe en préambule qu'il a toujours eu l'habitude de dire et faire ce qu'il voulait et qu'il n'a pas l'intention que cela change. Il rappelle que la déclaration d'intention était en préparation depuis plus d'une année et déjà signée par les deux Exécutifs communaux au moment du dépôt de la motion. Il rappelle également la volonté de défendre la position du Jura dans l'enseignement, en particulier dans le niveau tertiaire, pour éviter un transfert à Bienne ou Neuchâtel. Il regrette les querelles récurrentes entre Delémont et Porrentruy, éloignées de 30 km seulement, et il invite à servir la population au mieux, avec efficience des deniers publics, craignant que le peu d'optimiste démontré par le Conseil de Ville ne contribuera pas à maintenir la HEP-Bejune même à Delémont. Il se rallie aux propos de M. Ribeaud quant au rapprochement avec Bâle, aucun local n'étant actuellement disponible à Delémont alors qu'un complexe de 12'000 m<sup>2</sup> à la gare aux marchandises est envisagé, faisant de Delémont un pôle jurassien du tertiaire. De l'avis de M. Kohler, les parlementaires ajoulots n'accepteront pas ce projet s'il ne contient aucun investissement à Porrentruy. L'accord conclu vise l'intérêt du Jura et des deux localités, vu que quelque 400 élèves et une centaine d'enseignants fréquenteraient la HEP-Bejune.

En dernier lieu, s'agissant de la motion, M. Kohler estime ridicule de signer un accord, puis de le combattre, comme le demande la motion. Cette déclaration est un acte politique qui restera dans l'histoire du Jura. Il estime que l'Exécutif a pris ses responsabilités et a soutenu Delémont, le Jura et l'enseignement avec vigueur, espérant que cette polémique ne nuira pas aux bonnes relations existant entre Porrentruy et Delémont.

**13. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.15/10 - "PARC ÉOLIEN DE DELÉMONT SA", CS•POP•VERTS, M. EMMANUEL MARTINOLI**

**M. Emmanuel Martinoli**, CS•POP•Verts, est satisfait.

#### 14. DÉVELOPPEMENT DE LA RÉSOLUTION 1.01/11 - "ARRÊT IMMÉDIAT DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE FESSENHEIM !", CS•POP•VERTS, M. JEAN PARRAT

**M. Jean Parrat**, CS•POP•Verts, développe cette résolution qui a obtenu 22 signatures. Il indique que Fessenheim, la plus ancienne centrale nucléaire française, a été construite au début des années septante et que 240 incidents sensibles ont été recensés par les autorités ces dix dernières années. Même si l'exploitation de cette centrale est toujours autorisée, l'Association trinationale pour la protection des populations des alentours de Fessenheim s'y oppose, association dont font partie Fribourg en Brisgau et Bâle, notamment. Les problèmes de cette centrale résident dans le refroidissement qui pourrait ne plus être assuré en cas de séisme. De même, selon le rapport du Groupement des scientifiques pour l'information sur l'énergie nucléaire, l'un des réacteurs, depuis cinq ans, fait l'objet d'incidents. En 2009, le blocage du système d'alimentation par des débris végétaux avait entraîné une réduction partielle du débit dans les circuits de refroidissement et nécessité l'évacuation du site. Par ailleurs, M. Parrat souligne que Fessenheim se situe sur la fissure du fossé rhénan, zone de séisme reconnue et répertoriée. Le dernier tremblement de terre remonte à 1980 en Alsace alors qu'un séisme, d'une magnitude estimée à 6.2 sur l'échelle de Richter, avait entièrement détruit la ville de Bâle en 1356. M. Parrat indique que la centrale de Fessenheim a été conçue pour résister à un tel séisme mais il semble que le tremblement de terre de 1356 était plus exactement d'une magnitude de 6.9, ce qui représente 15 fois plus d'énergie qu'à 6.2. Par ailleurs, depuis 2008, des renforcements sur les installations de Fessenheim ont lieu et une étude indique que nul ne peut garantir qu'un séisme de 6.2 survenant dans cette zone ne romprait pas les digues du grand canal d'Alsace, avec inondation de la centrale et des systèmes de refroidissement d'urgence. Les Autorités cantonales de Bâle-Ville et Bâle-Campagne l'ont compris, raison pour laquelle elles ont demandé officiellement aux Autorités françaises l'arrêt immédiat de cette centrale.

M. Parrat rappelle que le Conseil fédéral, par sa présidente Mme Doris Leuthard, a stoppé la procédure d'extension de Mühleberg et que l'ensemble du parc nucléaire suisse fera l'objet d'un réexamen complet. Il est convaincu que le pays renoncera rapidement à cette source d'énergie, vu le consensus politique qui se forme. Estimant que la France, pays fortement nucléarisé, doit prendre ses responsabilités, il invite le Conseil de Ville à accepter cette résolution et à la transmettre à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Strasbourg.

**M. Dominique Baettig**, UDC, est d'avis que la Suisse n'a pas d'alternative au nucléaire et que la fermeture des centrales engendrerait un déficit en énergie. De plus, la Suisse pourrait être amenée à acheter son électricité dans des pays émergents qui prévoient un développement massif du nucléaire. Dans ces circonstances, il préfère que la Suisse dispose de cette technologie dangereuse, mais selon ses propres standards de qualité, et qu'elle développe des alternatives.

**DECISION** : la résolution 1.01/11 - "Arrêt immédiat de la centrale nucléaire de Fessenheim !", CS•POP•Verts, M. Jean Parrat, est acceptée par 23 voix contre 5.

#### 15. DIVERS

La parole n'est pas demandée.

**Ont été déposés** : 1 résolution  
1 postulat  
4 motions

La séance est levée à 21 h 45.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancière :

Paul Fasel

Nadia Maggay